



République Française  
**COMMUNE DE CHAMONIX-MONT-BLANC**  
COMpte RENDU

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 25

Représentés: 3

Absents : 1

Le Mardi 10 mai 2023, à 17 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Chamonix Mont-Blanc, s'est réuni Salle Isabella STRATON au Majestic, sous la présidence de **M. Éric FOURNIER, Maire.**

**Etaient présents :**

M. Éric FOURNIER, Mme Aurore TERMOZ, M. Jonathan CHIHI-RAVANEL, Mme Charlotte DEMARCHI, M. Yvonick PLAUD, Mme Karine MIEUSSET, M. Bernard OLLIER, Mme Michèle RABBIOSSI (à compter de la délibération N°4), M. Claude JACOT, Mme Elisabeth ALVARINAS, Mme Aurélie BEAUFOUR, M. Pierre CARRIER, M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN, M. Patrick DEVOUASSOUX, M. Jean-Michel COUVERT, Mme Juliette MARTINEZ, Mme Marie-Noëlle FLEURY, Mme Élodie BAVUZ (en visio conférence), Mme Léa DEVOUASSOUX, Mme Elisabeth CHAYS, M. Hervé VILLARD, M. François-Xavier LAFFIN, Mme Isabelle MATILLAT (en visio conférence), , M. Denis DUCROZ, Mme Isabelle COLLE.

**Absent(e)s représenté(e)s :**

- Mme Michèle RABBIOSSI donne pouvoir à Mme Aurore TERMOZ (jusqu'à la délibération n°4),
- M. Laurent COLLIGNON donne pouvoir à M. Claude JACOT,
- M. Yves ANCRENAZ donne pouvoir à Mme Isabelle MATILLAT,
- M. Vincent ORGEOLET donne pouvoir à M. François-Xavier LAFFIN.

**Absent(e)s non représenté(e)s :**

- M. Olivier NAU.

**Secrétaire de séance : Mme Juliette MARTINEZ**

## **COMMUNICATIONS DU MAIRE**

M. le Maire fait état des naissances, mariages et décès intervenus sur la commune depuis le dernier Conseil Municipal.

M. le Maire tient à saluer la mémoire de Madame Sylviane CHARLET malheureusement décédée récemment : elle fut conseillère municipale de 1995 à 2004, très impliquée dans la vie associative locale. Elle a ensuite intégré le personnel de la commune, en charge notamment de la mission « protocole et coopération décentralisée ». Les élus et les services se souviennent notamment du travail réalisé sur la coopération décentralisée avec le village de Demdeng (Cameroun). Pilotant également l'agenda des manifestations au sein du Service Communication, son accent chantant et son implication jamais démentie pour les causes publiques ont marqué toutes les personnes qui ont eu le plaisir de la côtoyer.

Ensuite, M. le Maire souhaite rapporter, au nom de l'ensemble des élus qui portent ces projets, quelques points d'actualités qui se sont déroulés depuis le dernier Conseil :

- Concernant le logement : la déconstruction des anciens ateliers municipaux des Favrands a commencé, marquant ainsi le début de l'aménagement du site qui doit conduire à la reconstruction de sept logements locatifs aidés.

Par ailleurs, sur cette thématique, un travail se poursuit avec les parlementaires pour faire évoluer les règles financières et opérationnelles.

Sur le logement aidé, les moyens financiers mobilisés par la collectivité doivent être soulignés. A titre d'exemple, pour les Favrands, il s'agit d'une enveloppe financière d'1,8 million d'euros cette année. D'autres opérations sont à venir et il conviendra de décider collectivement comment les intégrer dans une future programmation budgétaire.

C'est un élément important, mais la seule préemption, la seule intervention financière ne suffit pas. Des dispositions complémentaires sont donc à prendre.

C'est pourquoi, dans le respect de la législation actuellement en vigueur, la commune travaille sur la possibilité d'offrir un parcours résidentiel complet aux habitants de Chamonix, via notamment la proposition d'un programme en Bail Réel Solidaire qui débouchera sur la réalisation de 14 logements destinés à l'accession sociale à la propriété.

En parallèle, la Commune est associée à une démarche nationale, engagée par les Secrétaires d'État et Ministres concernés, associant communes de montagne et communes du littoral, impactées par des problématiques de tension sur le logement et sur l'immobilier. Cette démarche devrait déboucher dès l'automne sur des conclusions opérationnelles et permettre, à terme, de doter les communes de zones touristiques de nouveaux outils réglementaires et législatifs.

Ces derniers temps, les élus ont le sentiment d'être un peu moins seuls et un peu plus écoutés sur ce sujet, et c'est une avancée.

Dans le même temps et en lien avec les autres communes de la Communauté de Communes, M. le Préfet a été sollicité sur la mise en place d'une démarche relative au changement d'affectation des logements, afin que ceux-ci ne basculent pas, en tout cas pour une grande partie, vers les plateformes de location qui petit à petit grignotent du terrain sur le parc locatif traditionnel.

Ce nouvel outil doit permettre de réguler et contingenter le nombre de biens en disponibilité sur les plateformes de location de courte durée. Il ne s'agit pas de lutter contre ce qui constitue un complément de revenus pour un certain nombre de familles du territoire.

L'objectif est de lutter contre les opérations de spéculations immobilières qui se font au détriment du logement permanent.

- La Commune et la Communauté de Communes (au titre de sa compétence sportive) ont eu le plaisir de recevoir la visite des Présidents du Conseil Départemental de la Haute-Savoie et du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, venus confirmer leur intention de financement du futur Pôle d'excellence des sports de montagne, en lien également avec l'État, l'École nationale des sports de montagne et les différentes fédérations sportives nationales concernées.

Ce soutien financier reconnaît le travail initié il y a déjà près de deux ans.

Le projet sera de nouveau abordé en Conseil Municipal pour ses volets Urbanisme et Aménagement, compétences municipales. Tout comme il sera également discuté en Conseil Communautaire au titre de la compétence Sports.

- Concernant la santé, il est rappelé que la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) de Chamonix a fêté ses dix ans cette année et que deux MSP sont labélisées sur le territoire intercommunal (la seconde étant aux Houches).

La Commune a échangé avec les Hôpitaux du Pays des Mont-Blanc (HPMB) pour identifier de nouvelles pistes de collaboration permettant une meilleure association entre la médecine libérale et l'hôpital public. Ces pistes sont d'autant plus nécessaires dans un contexte, identique à l'échelle départementale voire régionale, de déficit absolu de personnel sur les unités de soins, qu'il s'agisse des hôpitaux ou des soins de suite et de rééducation ou des EHPAD. Situation critique au point que la direction des HPMB a dû se résoudre à une fermeture temporaire des SSR de Chamonix, et ce jusqu'à l'automne.

La proximité du territoire genevois, qui propose des rémunérations plus attractives, déstabilise les hôpitaux et le tissu sanitaire du territoire.

Un partenariat est à l'étude avec les HPMB sur la dimension logement. En effet, l'un des freins principaux à l'établissement ou au maintien des personnels reste la problématique du logement sur la vallée.

- Pour conclure ces communications, M. le Maire souhaite féliciter Mme Michèle RABBIOSI au titre du travail réalisé pour les jumelages, ainsi que l'équipe de la Direction des Sports par rapport aux accueils de ces dernières semaines.

### **APPROBATON DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2023**

Aucune observation n'est formulée. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire rappelle que l'examen du compte administratif est toujours un moment important puisqu'il participe à la lecture de l'activité communale au cours de l'année passée. Il ajoute qu'est toujours appréciée l'excellence du rapport présenté par M. Yvonick PLAUD.

M. le Maire donne la parole à M. Yvonick PLAUD qui présente l'ensemble des éléments financiers liés aux différentes délibérations relatives aux comptes administratifs.

En introduction, il est rappelé que le compte administratif retrace l'exécution budgétaire de l'année 2022 et termine le cycle annuel budgétaire 2022.

Deux documents ont été joints au dossier du Conseil municipal : un rapport financier complet (75 pages) et un rapport de synthèse.

Outre la présentation du compte administratif 2022, le rapport financier comprend une analyse financière rétrospective couvrant la période 2017-2022. M. Yvonick PLAUD précise qu'il ne commentera pas cette analyse rétrospective car cela a déjà été fait au moment du Débat d'Orientations Budgétaires 2023 et lors du vote du budget primitif 2023.

M. Yvonick PLAUD rappelle que l'exécution budgétaire 2022 s'est déroulée dans un contexte imprévisible au moment du vote du budget 2022, début février. En effet, fin février 2022, débute la guerre en Ukraine, évènement international majeur aux conséquences extrêmement importantes sur l'économie mondiale : explosion du coût de l'énergie et des matières premières, hausse de l'inflation.

Évidemment, l'impact sur l'économie mondiale a des répercussions sur les budgets de la commune. Pour rappel, le Conseil Municipal de décembre 2022 a approuvé une décision modificative de près de 300 000 euros pour compléter les crédits liés aux dépenses énergétiques de la collectivité.

Malgré cette crise majeure, la Commune a bien résisté et a pu conduire une politique dynamique des investissements sans dégrader sa dette de manière significative.

Le résultat global cumulé du budget général et des budgets annexes est du même ordre qu'en 2021 : 4,5 millions en 2022 contre 4,8 millions en 2021, mais avec une répartition très différente.

Le budget général 2022 présente, lui, un résultat historiquement haut depuis 2017 : hors leg Jouty, le résultat est proche de 1,7 million d'euros en 2022, alors qu'il avoisine plutôt 800 000 euros au cours des 5 dernières années (hors 2021, année impactée par la crise sanitaire). Le résultat 2022 est donc le double du résultat habituel.

Les investissements 2022 ont également été très dynamiques : près de 11 millions (plus de 18 millions avec les restes à réaliser), avec une dette qui a évolué légèrement à la hausse mais en conservant un ratio de désendettement excellent à quatre ans et deux mois.

Les fondamentaux d'une bonne gestion financière sont préservés et ceci permet, année après année, d'avoir des bases solides pour conduire les politiques publiques au service des habitants.

M. Yvonick PLAUD ajoute que cette situation résulte d'un travail collectif. Il tient à remercier les élus, les services et les associations. Il remercie plus particulièrement la Direction Finances, dirigée par Mmes Amina BARGACH et Elodie FOUCHER, et félicite cette dernière pour la qualité du rapport financier produit pour ce compte administratif.

Sa présentation va s'articuler autour de deux thèmes :

- Le résultat 2022 de l'ensemble des Budgets, le budget général et les trois budgets annexes,
- Les éléments principaux du Budget général 2022 : fonctionnement, investissement et dette.

Interviendront ensuite M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN sur le SPIC parking, Mme Aurore TERMOZ pour la restauration municipale et M. Claude JACOT concernant les remontées mécaniques de fond de vallée.

M. Yvonick PLAUD commente la présentation ci-jointe au procès-verbal.



Concernant la présentation consolidée du résultat du budget général et des budgets annexes, M. Yvonick PLAUD :

- Insiste sur le niveau de résultat de clôture 2022 pour le fonctionnement, soit 12,1 millions d'euros (+ 3 millions d'euros par rapport à 2021),
- Révèle un besoin de financement des investissements qui s'élève à 7,5 millions d'euros et qui va être couvert évidemment par la section de fonctionnement,
- Rappelle que le résultat de l'exercice 2022 des quatre budgets, soit 4,5 millions d'euros, comprend un élément exceptionnel (leg Jouty) d'une valeur de 2 millions d'euros.
- Explique que la construction de ce résultat global est répartie différemment par rapport aux années précédentes : si le budget général connaît un résultat positif exceptionnel, le budget annexe SPIC Parking voit une baisse importante de son résultat par rapport à l'année précédente du fait d'un investissement conséquent en 2022 et de l'absence cette année de l'aide exceptionnelle perçue en 2021 pour la crise sanitaire. Les deux autres budgets annexes varient peu.

Il explique que trois indicateurs permettent d'avoir une bonne analyse dans le temps de la santé financière de la collectivité : le résultat, l'épargne disponible et les investissements. Tout comme le résultat déjà évoqué, l'épargne disponible est en forte augmentation (multipliée par 2,8 pour le budget général par rapport à 2021, et multipliée par 1,7 pour l'ensemble des budgets). La forte hausse de l'épargne disponible est une excellente nouvelle pour le financement des investissements. Ces derniers sont toujours dynamiques en 2022, même s'ils sont en légère diminution par rapport à l'année précédente (18,3 millions contre 20,7 millions en 2021).

Après deux années compliquées (2020 et 2021) liées à la crise sanitaire, 2022 a été marquée par une forte inflation et la hausse des coûts énergétiques. Pour autant, les trois indicateurs présentés témoignent de bons résultats qui vont permettre à la collectivité de mener des politiques en faveur de sa population, et notamment sur le volet du logement permanent comme cela sera précisé lors de la décision modificative n°2 à venir.

M. Yvonick PLAUD insiste sur le fait que ces bons résultats n'ont d'autre objectif que de réaliser des investissements pour le bien de tous.

Il rappelle que ces résultats se réalisent sans évolution des taux de fiscalité municipaux depuis 2017, ce qui n'est pas le cas de nombreuses communes du département qui augmentent leurs taux de fiscalités foncières.

M. Yvonick PLAUD détaille les principaux éléments du compte administratif 2022 du budget général.

Le montant total des recettes réelles (de fonctionnement et d'investissement) s'élève à 51 millions d'euros, soit une augmentation importante par rapport à 2021 (47 millions). Cette augmentation s'explique par l'augmentation des recettes de fonctionnement (+ 12 %) dont l'origine est liée à l'évolution de la fiscalité directe et indirecte.

Le montant total des charges réelles est de 44 millions en 2022, en diminution de 1,5 million d'euros par rapport à 2021. Si les dépenses de fonctionnement restent quasi stables (+ 0,2 %), l'évolution légèrement négative s'explique par des dépenses d'investissement à la baisse en comparaison à 2021.

Concernant l'évolution des différentes épargnes : après deux années d'épargne brute relativement faible (en 2020 et 2021), l'épargne 2022 s'élève à plus de 9 millions d'euros et retrouve un niveau normal post COVID.

Une épargne brute élevée permet de dégager une épargne disponible importante. C'est celle-ci qui finance pour partie les investissements de la Commune. En 2022, le taux d'épargne est de l'ordre de 25 % (pour information : il est validé collégalement qu'un bon ratio de taux d'épargne se situe entre 8 et 15 %).

Après avoir rappelé les évolutions des recettes réelles de fonctionnement (+11,8 %) et celle des dépenses réelles de fonctionnement (+2,2 %), qui expliquent l'importance du résultat de 2022, M. Yvonick PLAUD détaille les éléments constitutifs du compte administratif.

L'augmentation des recettes réelles de fonctionnement est de 11,7 %. Après neutralisation des reprises de provision et des recettes exceptionnelles, l'augmentation atteint + 17 %. Cela s'explique par deux éléments.

Premier facteur : l'augmentation du montant perçu via la fiscalité directe (+ 4,7 %). Cette évolution positive trouve son origine dans l'augmentation des bases, pas dans l'augmentation des taux. La revalorisation des bases est décidée par l'Etat, suivant le niveau de l'inflation observée en novembre de l'année N-1. Pour 2022, les bases d'imposition ont augmenté de 2,4 %.

En parallèle, la Collectivité a profité d'une augmentation du nombre de contribuables (bases physiques) sur la Commune. Ces deux mécaniques aboutissent à une augmentation totale du montant de fiscalité de 4,7 %.

A noter : on observe une plus grande augmentation physique des bases chez les résidents permanents que chez les résidents secondaires. Cela signifie une stabilisation des résidences secondaires au profit des résidents permanents. Cet indicateur financier est intéressant pour juger de la dynamique engendrée par les politiques menées en matière de logement et d'urbanisme.

Par ailleurs, les médias et les maires justifient souvent une augmentation de la taxe foncière par la suppression de la taxe d'habitation sur les résidents permanents. Or, cette dernière a été entièrement compensée à l'euro près (grâce à un coefficient correcteur) par la part départementale de la taxe foncière. Lorsque la Ville de Paris augmente sa taxe foncière sur les résidents permanents de 60 %, c'est uniquement pour équilibrer son budget.

Deuxième facteur : la forte augmentation des impôts indirects. Ils comprennent la taxe sur les remontées mécaniques, les droits de mutation, les produits du Casino, la taxe sur l'électricité...

En comparaison à 2019 (les remontées mécaniques ne fonctionnant pas en 2021), l'augmentation en 2022 atteint 62 %.

Si la taxe sur les remontées mécaniques est la plus importante depuis 2017 (avec 3,5 millions d'euros), le montant des droits de mutation (4,7 millions d'euros) est également le plus important depuis 2017.

Pour résumer, l'augmentation de la fiscalité directe et indirecte explique quasi à elle seule l'évolution des recettes de fonctionnement. Les autres recettes n'ont pas évolué significativement entre 2022 et 2021, hormis les produits de gestion courante.

En effet, ceux-ci ont fortement augmenté du fait de la reprise de l'activité : ainsi, l'activité Congrès ou le centre de bien-être ont vu leurs recettes évoluer positivement. De même pour le SPIC parking.

Concernant la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat, elle a de nouveau diminué en 2022 (- 9%, soit une perte de 120 000 euros) pour se fixer à un peu plus de 2

millions d'euros. Elle ne représente plus que 5 % des recettes réelles de fonctionnement de la Commune. Pour rappel, elle était de 5,5 millions d'euros en 2011 et encore de plus de 3 millions d'euros en 2017.

Pour conclure sur la partie recettes de fonctionnement, le taux d'exécution budgétaire est de 111 %.

Les dépenses de fonctionnement sont passées de 28 à 28,6 millions d'euros, soit une variation extrêmement faible (+ 2,2%) et inférieure à l'inflation. Le taux d'exécution budgétaire des dépenses de fonctionnement est de 93 %.

Deux éléments méritent un commentaire par rapport aux dépenses de fonctionnement.

Primo, il faut souligner l'excellente maîtrise des charges de personnel. Compte tenu de leur poids dans le budget (47 %), il est primordial de maîtriser cette dépense. L'augmentation a été limitée à 1,6 % par rapport à 2021, dans un contexte de revalorisation du point d'indice de 3,5 % au 1er juillet 2022 et de reclassements des agents des catégories B et C. A l'opposé de ces revalorisations salariales, la Collectivité a été confrontée à des différés de recrutements, des différences de rémunération entre les personnels entrants et sortants, des départs d'agents non prévus.

Secundo, une forte augmentation des charges à caractère général (+ 20,7 % par rapport à 2021). Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer : une modification du mode de comptabilisation des repas livrés (qui impactent recettes et dépenses de 300 000 euros) ; une présence des frais de secours sur piste qui étaient inexistantes en 2021 ; une augmentation des rémunérations d'intermédiaires ; une hausse du coût de l'énergie (+ 300 000 euros).

Cette situation est préoccupante et nécessite une analyse fine, puis un suivi rigoureux des postes de dépenses, de la part de la Direction Finances et de la Direction Générale des Services. Une telle croissance des charges à caractère général n'est pas opportune, notamment lorsque les recettes n'évoluent pas aussi fortement.

Pour conclure sur les dépenses de fonctionnement, M. Yvonick PLAUD souhaite faire trois remarques supplémentaires :

- La Commune maîtrise bien ses charges de gestion. L'augmentation des subventions aux associations est également bien maîtrisée,
- Les charges financières, c'est-à-dire les intérêts liés à la dette, sont en baisse (- 100 000 euros),
- Le fonds de péréquation semble stabilisé depuis 2019, autour de 1,5 million d'euros. Il faut espérer que cela sera également le cas avec les autres dotations de l'Etat, dont la Dotation Globale de Fonctionnement.

Concernant le niveau d'investissements, l'année 2022 est dans la moyenne des cinq années précédentes même si en recul par rapport à 2021. Le taux de réalisation est également en légère baisse (56 % contre 63 % en 2021 ; 93 % contre 99 % en 2021 si on comptabilise les restes à réaliser).

M. Yvonick PLAUD estime que le niveau des investissements 2022 constitue la limite haute de ce que peuvent faire les services techniques avec les moyens humains dont ils disposent. Au-delà, les taux de réalisation s'affaibliront.

Le rapport complet présente un certain nombre d'illustrations des réalisations 2022, que ce soit pour la conservation du patrimoine et du cadre de vie (1/3 du budget

d'investissement), la petite enfance et le social, la mobilité douce, la transition énergétique et le logement.

Ces investissements se financent par : le Fonds de Compensation de la TVA (1,4 million d'euros) ; les subventions (0,7 million d'euros) ; La taxe d'aménagement (500 000 euros) ; l'épargne disponible après remboursement de la dette en capital (4,5 millions d'euros) ; le recours à l'emprunt (6,1 millions d'euros).

Le recours à l'emprunt est permis par le fort désendettement réalisé au cours des années précédentes (- 37 % depuis 2012 et moins 34 % sur le budget général).

En 2022, le taux moyen de la dette a diminué (2,43 % contre 2,58 % précédemment) et le dernier prêt structuré (un prêt Dollar contre Yen qui concernait Spic Parking) a été changé par un prêt à taux fixe à 2,3 %.

M. Yvonick PLAUD conclut la présentation de ce compte administratif avec le ratio de capacité de désendettement. Malgré la légère augmentation de la dette, le ratio est à 4 ans et 2 mois alors que le seuil de vigilance est à 10 ans. Ultime témoin de finances saines pour une politique au service des habitants.

M. le Maire remercie M. Yvonick PLAUD pour la qualité de cette synthèse et donne la parole à M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN pour la présentation du compte administratif 2022 du budget annexe SPIC Parking.

Après avoir rappelé que le Spic Parking comprend l'ensemble des activités liées au parking couvert (Entreves, Saint-Michel, Mont-Blanc) et en enclos (Grépon, Outa, Gare, Allobroges, etc.), M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN présente les éléments du compte administratif 2022, en fonctionnement et en investissement.

Une lecture détaillée des droits de stationnement parking par parking met en évidence une augmentation de l'utilisation de la totalité des parkings. A noter l'augmentation de la capacité d'accueil du parking du Grépon (100 places nouvellement créées).

M. le Maire remercie M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN pour cette présentation et donne la parole à Mme Aurore TERMOZ pour la présentation du compte administratif 2022 du budget annexe Restauration municipale.

Mme Aurore TERMOZ présente les éléments du compte administratif 2022, en fonctionnement et en investissement, pour la Restauration municipale.

Elle ajoute que 2022 n'a pas été une année simple : si la production revient progressivement à la normale (236 000 repas préparés contre 210 000 en 2021), l'activité a été fortement impactée par la hausse des coûts.

Cette année marque effectivement le retour à un fonctionnement classique de la restauration scolaire et des crèches, bien plus linéaire sur l'année, sans rupture de charge comme cela a été le cas pendant les moments critiques de la crise sanitaire.

Du côté des aînés, le portage de repas maintient le bel essor qu'il a connu pendant les années de pandémie et la salle de convivialité augmente de nouveau petit à petit ses activités.

La surprise 2022, qui n'en est pas vraiment une, vient surtout du contexte économique entre une inflation galopante, la hausse du prix des denrées et la hausse du coût des fluides énergétiques. L'activité est impactée par ces surcoûts, mais également par des soucis de rupture d'approvisionnement qui ont contraint la Collectivité, lors du dernier Conseil Municipal, à modifier ses règles de révision de prix des denrées alimentaires.

Toutes ces contraintes génèrent une augmentation de 24 centimes d'euros du prix de production par repas, ce qui n'est pas neutre financièrement. En effet, pour s'équilibrer, le budget annexe 2022 a sollicité une subvention d'équilibre du budget principal pour un montant de 343 000 euros, soit 10 000 euros de plus que l'année précédente.

Pour rappel, cette subvention couvre le delta entre le coût de production des repas et les recettes de ventes aux usagers, puisque la majorité des usagers s'acquittent d'une participation inférieure au prix de revient de production des repas.

M. le Maire remercie Mme Aurore TERMOZ pour cette présentation et donne la parole à M. Claude JACOT pour la présentation du compte administratif 2022 du budget annexe Remontées mécaniques de Fond de Vallée.

Dans un premier temps, M. Claude JACOT présente le compte administratif 2022 cumulé du domaine skiable des Chosalets et du domaine estival du Télésiège du Glacier des Bossons. Il est important de souligner que le budget général 2022 a versé au budget annexe une subvention d'équilibre de 144 000 euros (contre 120 000 euros en 2021). Cette subvention d'équilibre, récurrente à chaque exercice, permet de répondre aux problématiques de fond de Vallée et de maintenir l'activité hivernale aux Chosalets et estivale au Glacier des Bossons.

M. Claude JACOT détaille ensuite, pour une meilleure lecture, chacun des budgets de fonctionnement et d'investissement pour le domaine skiable des Chosalets et pour le Télésiège du Glacier des Bossons.

M. le Maire remercie M. Claude JACOT pour ce rapport et ouvre le débat sur l'ensemble des éléments présentés.

M. le Maire donne la parole à M. François-Xavier LAFFIN.

M. François-Xavier LAFFIN considère qu'il n'y a pas de sens à voter contre les délibérations budgétaires dans la mesure où le compte administratif et le compte de gestion, qui coïncident, ne sont ni plus ni moins que la traduction des chiffres d'une situation écoulee.

Pour autant, il souhaite apporter au débat quelques réflexions suite aux explications données par les différents rapporteurs.

3,6 millions de résultats d'excédents en 2022. En 2021, le résultat excédentaire était déjà plus important que celui projeté. Il convient peut-être de s'interroger sur les modalités de construction du budget puisqu'année après année, les résultats sont finalement toujours plus importants. A ce titre, il demande que lui soit précisé le montant du résultat à reporter qui a servi à la construction du budget 2023.

Selon M. François-Xavier LAFFIN, le risque de chute éventuelle des recettes est limité. D'autant plus qu'en cas de faits internationaux majeurs, l'Etat ou les autres niveaux de collectivités mettent en place des mesures de sauvegarde ou de compensation (comme cela s'est passé pour le COVID). Les résultats des années précédentes ne devraient donc pas être fortement impactés à la baisse lorsqu'est construite la prévision budgétaire de l'année en cours.

Pour résumer : un résultat qui ferait rougir certaines entreprises ; une collectivité locale qui va pouvoir bénéficier de ces bons résultats ; une construction du budget qui doit sans doute revenir sur des chiffres plus réels de façon à pouvoir abonder certains budgets qui le nécessiteraient.

M. le Maire donne la parole à M. Denis DUCROZ.



A la lecture du résultat exceptionnellement bon, M. Denis DUCROZ estime que la Commune de Chamonix travaille dans le luxe.

Il ne partage pas les explications données en marge de ce résultat.

L'augmentation des droits de mutation s'explique par la valeur astronomique des biens immobiliers vendus. Elle n'est pas réjouissante et ne démontre pas l'efficacité des politiques menées. En effet, 10 pauvres qui quittent la vallée sont compensés par deux millionnaires qui arrivent.

Selon M. Denis DUCROZ, Chamonix devient une sorte de Monaco sur neige. Ce qui ne le ravit pas.

M. le Maire donne la parole à Mme Isabelle COLLE.

A la lecture de ce résultat, Mme Isabelle COLLE regrette que des associations œuvrant dans le domaine du social n'aient pas obtenu les montants de subventions qu'elles sollicitaient au moment de l'élaboration du budget 2023. Elle appelle à moins de sévérité dans le traitement des demandes.

M. le Maire souhaite apporter quelques éléments de débat par rapport aux interventions qui viennent d'être faites.

Le résultat de 3,6 millions d'euros est effectivement un beau résultat, même si cela ne place pas la Commune à hauteur du CAC 40. Le leg Jouty étant exceptionnel, le résultat réel est donc de 1,6 million d'euros.

Comme évoqué par M. Denis DUCROZ, le montant « normal » d'acquisition foncière par la Collectivité pour un terrain susceptible de nourrir une opération immobilière se situe entre 1,5 million d'euros et 2 millions d'euros. Avec ce résultat important, la Commune n'est en capacité de réaliser qu'une seule transaction finalement. Or, si la Commune n'était pas en capacité de mobiliser des moyens financiers pour intervenir sur une politique prégnante pour le territoire, elle ne serait pas exempte de tout reproche.

M. le Maire insiste sur la difficulté de se loger rencontrée par les agents des fonctions publiques hospitalière et territoriale.

Le schéma est simple. Avec les marges de manœuvre dégagées par la bonne gestion financière, il ne s'agit pas de faire du luxe mais d'investir dans les politiques aux enjeux majeurs du territoire, notamment le logement. En parallèle, un débat sur la fiscalité pourra s'engager dans le cadre de l'élaboration du budget 2024, notamment sur la mise en place d'une sur-taxation sur les résidences secondaires. Tout comme la régulation des plateformes qui engendrera, de façon tout à fait assumée par la municipalité, une diminution des recettes.

Il ne s'agit pas de construire une politique durable financière sur une évolution à la hausse des droits de mutation. Le compte administratif 2022 comprend des recettes dont la constance dans l'augmentation ne saurait être prise comme étant un fondamental de la municipalité.

M. le Maire refuse de penser que les droits de mutation vont construire les futurs budgets en se disant qu'il y en aura toujours plus. Cela serait être en dissonance cognitive complète entre les engagements pris par la municipalité en matière de lutte contre la spéculation d'une part, et espérer cette spéculation pour le budget communal d'autre part.

S'agissant de la comparaison avec Monaco, M. le Maire n'envie pas son urbanisme mais son droit au logement. En effet, lorsque vous êtes monégasque, la collectivité vous doit un logement. Il y aurait à s'inspirer de cette mesure.

M. le Maire donne la parole à Mme Aurore TERMOZ.

Mme Aurore TERMOZ voit ce résultat comme une opportunité extraordinaire pour financer le projet de logement inclusif à destination des anciens au Fouilly et refaire également une opération du type Elisa Couttet.

M. le Maire incite les élus à mettre ce résultat en perspective avec la réalité de l'action que la Commune entreprend sur le marché immobilier en matière de politique du logement pour ses habitants.

La Collectivité et ses services ont de nombreux projets à venir et des propositions seront faites prochainement dans ce sens pour aller plus loin.

Il rappelle également la mise en garde de M. Yvonick PLAUD sur l'évolution des charges à caractère général sur les budgets à venir, susceptibles de réduire les marges de manœuvre municipales. La vigilance est à poursuivre en termes de construction budgétaire.

M. le Maire donne la parole à M. Denis DUCROZ.

M. Denis DUCROZ trouve l'idée du droit au logement intéressante, même s'il ignore tout de Monaco.

S'il comprend le ravissement de la municipalité à pouvoir, via ses moyens financiers, réaliser quelques projets qui pourraient améliorer ou, en tout cas, apaiser la situation vécue par les habitants, il s'étonne de la satisfaction à courir derrière l'économie qui s'impose à Chamonix, alors qu'à sa connaissance, la politique est l'action de diriger.

Il conclut en affirmant que la vallée, qui ne s'en sortait pas trop mal dans une autarcie relativement bien maîtrisée, est devenue au fil des dernières décennies, un lieu de spéculation immobilière incroyable qui exclut du marché et pousse à l'extérieur du territoire les habitants locaux.

M. le Maire rappelle que la génération précédente a contribué à l'évolution dénoncée par M. Denis DUCROZ.

Il propose d'explorer le pouvoir local et la responsabilité d'un dirigeant d'exécutif local. Changer les lois fiscales ou de la République, changer la relation avec l'entreprise ou le monde économique, ne relève pas des fonctions du Conseil Municipal. Par contre, optimiser le cadre et l'environnement municipal au profit des habitants, c'est possible. Dégager un excédent et le réinvestir sur des politiques qui sont essentiellement liées, soit au logement, soit au service à la population, c'est une manière de faire un peu rempart contre des mécanismes de pression parfois brutaux et que la municipalité sait également dénoncer.

La démarche entreprise avec les autres stations du littoral et de montagne, les territoires touristiques, sur de nouvelles modalités de régulation du logement, a pour objectif de modifier la réglementation nationale. Sur ce type de sujet, M. le Maire invite à travailler ensemble, à faire front commun auprès du législateur afin de préserver un habitat local, pour une communauté locale.

Depuis 150 ans, il y a eu des points positifs et des points moins positifs dans l'évolution de la vallée. Pour autant, Chamonix fait partie des lieux sur lesquels la municipalité souhaite un meilleur équilibre : par exemple, entre habitat permanent et résidences secondaires ; entre le touriste de séjours et l'excursionniste. Derrière chacun de ces équilibres, il y a des

orientations politiques qui peuvent être débattues, en accord ou en désaccord, et cela constitue la vie de ce Conseil.

M. le Maire donne la parole à Mme Elisabeth CHAYS.

Mme Elisabeth CHAYS trouve injuste les reproches en inaction formulées par M. Denis DUCROZ et Mme Isabelle COLLE. Ces derniers n'ont ni le monopole social ni celui du cœur. Depuis son entrée au Conseil Municipal, il y a 9 ans, la municipalité se bat avec beaucoup de force contre la situation dénoncée par les élus d'opposition, notamment sur les volets sociaux et le logement.

Elle regrette également le manque de soutien de la législation française aux élus de proximité.

Après avoir remercié l'ensemble des intervenants, M. le Maire clôture le débat et procède au vote des délibérations.

### **GESTION FINANCIERE – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022**

M. le Maire présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **GESTION FINANCIERE – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022**

M. le Maire quitte la salle et cède la présidence de l'assemblée à M. Yvonick PLAUD qui présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **GESTION FINANCIERE – AFFECTATION DES RESULTATS 2022**

M. le Maire, revenu dans la salle, présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **GESTION FINANCIERE – REPRISE DES RESULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 SUR LES BUDGETS 2023 : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET GENERAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

M. le Maire présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **GESTION FINANCIERE – BUDGET GENERAL : DECISION MODIFICATIVE N°2 AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

M. le Maire donne la parole à M. Yvonick PLAUD qui présente le projet de délibération.

En préambule, M. Yvonick PLAUD souhaite réagir aux propos de Messieurs François-Xavier LAFFIN et Denis DUCROZ. Il rappelle qu'un bon résultat permet la réalisation d'opérations non inscrites au budget. Il en sera ainsi en 2023, sur la base du résultat 2022, avec deux opérations importantes : d'une part, la mise en place d'un pack de mesures d'attractivité et de fidélisation du personnel de la commune qui sera détaillée par Mme Karine MIEUSSET ; et d'autre part, l'acquisition de la maison de la rue du Lyret pour des logements permanents.

Sans le résultat exceptionnel de 2022, ces deux opérations n'auraient pu être concrétisées. Si la critique est toujours bonne à prendre, il faut également se rendre compte que la bonne gestion financière permettant de garantir ce type de résultat et des marges de manœuvre pour des opérations concrètes à destination des habitants, des usagers ou du personnel, ne s'obtient pas juste en claquant des doigts.

Il renvoie aux années COVID où le résultat de 300 000 euros ne permettait pas grand-chose.

M. Yvonick PLAUD donne la parole à Mme Karine MIEUSSET pour présenter l'opération « pack d'attractivité et de fidélisation » à destination du personnel, correspondant à une dépense nouvelle de 300 000 euros pour 2023.

Mme Karine MIEUSSET explique que, depuis l'été dernier et à l'instar de nombreux employeurs publics et privés, la Direction Générale et la Direction des Ressources Humaines travaillent à l'élaboration d'un plan d'attractivité et de fidélisation des agents.

En effet, le coût de la vie sur le territoire, couplé à l'augmentation générale des prix, rend nécessaire, voire indispensable, différentes mesures pour pallier les difficultés de recrutement et de fidélisation des agents.

En début de carrière, un agent de catégorie C (les cantonniers, les agents de restauration ou les agents d'État civil par exemple) gagne près de 2 000 euros brut, soit 1 600 euros net pour un équivalent temps plein. Il est quasiment impossible pour un agent seul de se loger à Chamonix dans ces conditions. Plus il va vieillir, moins, il se satisfera d'un studio pour 850 ou 1 000 euros par mois.

Pour autant, ce sont ces agents qui permettent d'assurer des services publics de proximité, tels que les crèches, l'entretien des écoles ou de la voirie.

Aujourd'hui, cet excédent de résultat 2022 permet de présenter les premières mesures qui seront d'applications immédiates ou quasi-immédiates pour certaines. Elles ont été présentées aux partenaires sociaux et aux membres de la Commission Ressources Humaines.

Le plan présenté est triennal (2023-2025). Cette année, il représente donc 300 000 euros et, au terme de la période des 3 ans, il sera de 600 000 euros en tout. Dès 2023, deux actions fortes sont mises en œuvre.

La première concerne les régimes indemnitaires. Autrement dit, les primes. Des agents seront augmentés. En concertation avec les encadrants, la Direction Générale et la Direction des Ressources Humaines ont identifié des mesures qui permettront de revaloriser et d'harmoniser les primes des agents d'un même métier.

Ces derniers mois, il avait été nécessaire d'augmenter les propositions salariales à destination des nouveaux collaborateurs afin de finaliser les recrutements, et cela pouvait être démotivant pour un agent plus ancien.

La seconde action concerne l'amélioration de la participation à la prévoyance santé.

Au-delà des maladies auxquelles les agents peuvent être confrontés, les accidents de randonnée ou de ski peuvent vite pénaliser un agent.

Cette proposition d'augmentation et de généralisation de la participation à la prévoyance vise à inciter les agents à se prémunir du risque de mi-traitement et de cumuler à la fois des problèmes de santé et de surendettement.

Depuis près de 10 ans, la collectivité proposait une participation à la prévoyance entre 5 et 12 euros pour les premiers niveaux de rémunération. En 2017, une centaine d'agents en bénéficiaient. Actuellement, du fait des changements de grille statutaire, moins de 20 agents bénéficient de cette participation employeur.

Il sera donc proposé au prochain Comité Social-Territorial Unique, puis au prochain Conseil Municipal, un projet de délibération permettant aux agents de catégorie C de bénéficier de 20 euros de participation, quasiment le coût du premier panier de prévoyance, et 15 euros pour les agents en catégorie B.

Cette proposition anticipe et améliore une prochaine obligation réglementaire. En effet, en 2025, cette participation deviendra obligatoire pour tous les employeurs publics à hauteur de 7 euros minimum par agent.

D'autres mesures figurent dans le plan d'attractivité mais ne sont pas encore possibles budgétairement.

Par exemple, l'octroi de titres restaurants pour tous les agents, à hauteur d'un titre par jour travaillé (contre 50 par an aujourd'hui) permettrait aux agents de disposer d'un pouvoir d'achat plus fort puisque ces titres peuvent être utilisés pour acheter des denrées alimentaires. Un sondage réalisé en interne a mis en évidence l'intérêt des agents pour cette possibilité. Les échanges réguliers avec les partenaires sociaux le confirment. Lorsque les offres d'emploi des autres collectivités sont étudiées, certaines l'ont mis en évidence comme un avantage concurrentiel.

D'autres axes ont également été identifiés : primes télétravail, primes à la mobilité douce. Elles ne figurent pas dans cette première étape puisqu'elles ne concernent pas tous les agents, mais constituent des axes de réflexion qui renforceraient les actions volontaristes de la Collectivité en matière de télétravail, de covoiturage ou d'usage des mobilités douces.

Au-delà des sources de rémunération et donc de pouvoir d'achat, la Direction Générale a entrepris de réunir un groupe de travail constitué d'agents de tous services et tous niveaux hiérarchiques pour poursuivre la réflexion autour des leviers d'attractivité et des fondements de la marque employeur de la Commune. Cela permet d'interroger les conditions et la qualité de vie au travail qui constituent également des vecteurs de fidélisation.

En conclusion, les 300 000 euros identifiés constituent une vraie première étape de la stratégie d'attractivité et de fidélisation. Les deux années à venir permettront de décliner de nouvelles mesures, tant salariales que managériales, ou liées à l'amélioration de la qualité de vie au travail.

M. Yvonick PLAUD poursuit la présentation de la décision modificative pour la section de fonctionnement.



Outre la dépense liée au pack attractivité et fidélisation, sont intégrées d'autres opérations, notamment une recette de 124 000 euros correspondante à un solde de remboursement de Chamonix Propreté par rapport à la création du centre-technique municipal.

Est également prévue l'acquisition de la maison rue du Lyret (pour un coût de 1,8 million d'euros) dont le financement est assuré par trois éléments :

- Une participation du résultat 2022 qui va permettre d'en financer une partie,
- Un décalage dans le temps d'un certain nombre d'opérations d'investissements,
- L'emprunt.

Une fois l'opération réalisée, le résultat 2022 aura fondu pour atteindre un peu moins de 900 000 euros.

Ce solde sera certainement utile pour régler la facture énergétique (ou d'autres éléments imprévus intervenant en cours d'année) fin 2023.

M. Yvonick PLAUD donne la parole à Mme Aurore TERMOZ pour présenter l'opération « Acquisition de l'immeuble Rue du Lyret ».

Mme Aurore TERMOZ explique que le terrain visé, d'une surface de 1 428 m<sup>2</sup> en zone UC, est idéalement situé : dans un quartier rénové, à proximité du centre-ville, de services et de commerces.

Il constitue une belle opportunité pour réaliser une trentaine de logements locatifs aidés, de typologie T3, à discuter collectivement lors d'une prochaine Commission.

Ce tènement pourrait permettre de développer une résidence mobilité, pour répondre aux problématiques d'attractivité des emplois institutionnels déjà évoqués lors de ce conseil : Commune, hôpitaux du Mont-Blanc, écoles de formation... tous sont intéressés par des moyens de logements pour leurs futurs personnels.

M. Yvonick PLAUD évoque deux opérations pour partie décalées à 2024 (crèche Petit Boutch ; Aménagement des trottoirs de la traversée d'Argentière), puis donne la parole à M. Patrick DEVOUASSOUX pour plus de détail sur les travaux.

M. Patrick DEVOUASSOUX rappelle que les travaux de trottoirs de la traversée d'Argentière, prévus au budget 2023, devaient se faire en lien avec la reprise de la chaussée par le Conseil Départemental programmée également cette année.

Pour tenir compte des travaux de l'Hôtel de la Couronne qui se termineront en 2024, les travaux de la Commune et du Département sont reportés à 2024.

M. Yvonick PLAUD conclut avec quelques ajustements de lignes budgétaires relatives au paravalanches, à la chambre funéraire, à la taxe d'aménagement et au FCTVA.

M. le Maire donne la parole à M. François-Xavier LAFFIN.

M. François-Xavier LAFFIN regrette que, dans ce marché de l'emploi tendu, la collectivité n'aille pas plus vite (en supprimant les étapes intermédiaires) sur le pack d'attractivité et de fidélisation grâce au résultat dégagé.

M. le Maire rappelle que le pack avait été annoncé lors de la préparation budgétaire, liant son futur financement au résultat du compte administratif. M. le Maire relève que l'ensemble du Conseil Municipal se rejoint sur la nécessité d'embaucher des agents pour animer les politiques publiques au service des habitants, et de mieux les rémunérer.

Être plus attractif, c'est aussi poursuivre cette politique de déploiement d'un certain nombre de services.

M. le Maire donne la parole à M. François-Xavier LAFFIN.

Pour M. François-Xavier LAFFIN, l'attractivité doit permettre d'augmenter encore la qualité du service public qui sera offert.

Il ajoute qu'il faut lier de façon très intime la politique du logement avec une vraie politique de l'emploi.

Ce pack attractivité est une bonne solution car le salaire médian est très faible dans la vallée. Si ce dernier n'est pas augmenté, il ne pourra pas y avoir de solution pérenne sur les années prochaines.

M. le Maire remercie M. François-Xavier LAFFIN de souligner les efforts faits par la collectivité lorsqu'elle investit sur son parc de logement propre et qu'elle loge ses personnels.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **GESTION FINANCIERE – BUDGET RESTAURATION MUNICIPALE : DECISION MODIFICATIVE N°2 AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

M. le Maire donne la parole à M. Yvonick PLAUD qui présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **GESTION FINANCIERE – BUDGET REMONTEES MECANIKES FOND DE VALLEE : DECISION MODIFICATIVE N°2 AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

M. le Maire donne la parole à M. Yvonick PLAUD qui présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **GESTION FINANCIERE – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES PRETS CONTRACTES AUPRES D'ORGANISMES BANCAIRES EN 2022**

M. le Maire donne la parole à M. Yvonick PLAUD qui présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **GESTION FINANCIERE – HOMOLOGATION DES TARIFS DE LA COMPAGNIE DU MONT-BLANC POUR LA SAISON 2023/2024**

Mme Charlotte DEMARCHI et M. Yvonick PLAUD quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

M. le Maire donne la parole à M. Antoine BURNET, de la Compagnie du Mont-Blanc, qui explique la proposition d'évolution tarifaire (*Cf. présentation*).

M. le Maire donne la parole à M. François-Xavier LAFFIN.

M. François-Xavier LAFFIN demande s'il est possible de connaître, même si les comptes ne sont pas encore arrêtés, le chiffre d'affaires de la dernière saison, ou sur 12 mois, ainsi que le résultat global de la Compagnie du Mont-Blanc.

M. Antoine BURNET répond que les comptes de la Compagnie du Mont Blanc seront arrêtés au 31 mai. Quelques semaines subsistent pour finaliser le chiffre d'affaires. Toutefois, il peut apporter quelques éléments sur le déroulé de la saison d'hiver.

La saison d'hiver a été difficile pour tout le monde du fait d'un manque d'enneigement en début de saison. Heureusement, les domaines skiables bénéficient de leur altitude (au-dessus de 2000 m) et de l'excellente mobilisation de tous les coéquipiers de la Compagnie (pisteurs et agents de remontées mécaniques ont mis de côté les bâtons et les skis pour prendre des pelles, des pioches et faire des rigoles pour sauver des mètres et des mètres carrés de neige afin d'accueillir la clientèle).

La destination a donc souffert, comme partout ailleurs, mais du ski a pu être proposé dès les vacances de Noël pour les clients en séjour sur Chamonix. Le territoire a également bénéficié d'un report de clients qui, eux, n'avaient pas de neige ailleurs et qui sont venus.

Le mois de janvier a été très bon avec un retour de la clientèle internationale lorsqu'il n'y a pas de clientèle européenne en vacances. Un contrat a notamment été signé avec un opérateur américain qui vend un produit multi-stations dans le monde, permettant à la clientèle américaine de revenir en nombre et en séjour (générant un peu plus de 50 000 journées skieurs).

Les vacances de février se sont bien passées également pour l'ensemble de la destination.

Le mois de mars a été bon.

Le début du mois d'avril a été bon, puis la météo s'est dégradée. La Compagnie du Mont-Blanc a ainsi perdu, en 15 jours, quatre points de chiffre d'affaires.

Dans l'ensemble, la saison d'hiver devrait être meilleure en termes de résultats que la saison précédente.

M. le Maire donne la parole à M. François-Xavier LAFFIN.

M. François-Xavier LAFFIN demande quel est l'objectif de croissance de la Compagnie du Mont-Blanc l'année prochaine, en tenant compte de l'augmentation moyenne des prix proposés ce soir (7,5 % environ) et le surcoût énergétique à venir.

M. Antoine BURNET répond qu'un Conseil d'Administration de la Compagnie du Mont-Blanc est prévu prochainement et qu'un certain nombre de propositions seront discutées à ce moment-là. Il ne pourra communiquer qu'ensuite.

Il précise que la Compagnie utilise, pour ses projections financières, des outils capables de prendre en compte les aléas (météo, chocs dans des séries statistiques...) et ajoute que le délégataire reste volontaire, dynamique et ambitieux à faire évoluer la fréquentation avec une attention particulière sur le forfait séjour.

M. le Maire donne la parole à Mme Isabelle COLLE.

Mme Isabelle COLLE souhaite faire trois remarques.

En commission Administration Générale, elle a demandé si une remise supplémentaire via la carte Viacham peut être proposée afin de compenser l'augmentation des tarifs de 7 à 8 % tels que proposés ce soir. Or, cette demande ne semble pas avoir été retenue par la Compagnie du Mont-Blanc.

Deuxième remarque : il a été demandé, les années précédentes, une information sur les tarifs des forfaits proposés aux collectivités et aux tour-opérateurs, qu'ils soient français ou étrangers. Or, aucune information sur ces tarifs.

Enfin, ont été évoquées en Commission des pistes de réflexion d'économie d'énergie par certaines techniques (via le damage ou la vitesse de fonctionnement des équipements de remontées mécaniques) mises en place dans des stations de montagne.

M. Antoine BURNET apporte des éléments de réponse aux trois remarques.

Concernant la carte Viacham : la remarque émise en Commission a bien été prise en compte.

Il précise le montant de la remise accordée sur présentation de la Viacham pour obtenir la carte de retrait et rappelle la possibilité d'obtenir 50 % de remise sur les sites, sur le premier tronçon et sur le premier + deuxième tronçon.

Sur la question des tarifs remisés, M. Antoine BURNET propose d'adresser un document récapitulatif.

Dans l'attente et pour apporter une première réponse, il indique qu'un groupe qui effectue une réservation auprès du service commercial de la Compagnie du Mont-Blanc aura une remise de 5 % sur le tarif pratiqué au moment de la venue du groupe.

A titre d'exemple, le groupe aura une remise de 5 % sur le tarif déjà remisé à hauteur de 25 % si la période choisie est celle de la première neige.

Les tour-opérateurs, dès lors qu'ils ont signé un contrat avec la Compagnie du Mont-Blanc, et qu'ils s'engagent à venir régulièrement à Chamonix avec de la clientèle sur des périodes qui ne sont pas déjà en sur-fréquentation, ont la possibilité d'obtenir une remise comprise entre 5 % et 20 %.

Sur le volet énergétique : en début de saison, la Compagnie du Mont Blanc a annoncé le lancement d'un plan de sobriété énergétique pour l'hiver 2022. Actuellement, les différents résultats de ce plan sont analysés et ils seront communiqués.

Comme évoqué pendant la Commission, les mesures mises en place ont produit des effets mais pas suffisamment pour permettre une non augmentation des tarifs.

La station d'Avoriaz, citée en exemple par Mme Isabelle COLLE, augmentera bien ses tarifs malgré la mise en place de mesures de sobriété.

M. Antoine BURNET précise les mesures mises en place par la Compagnie du Mont-Blanc : réduction de vitesse sur les engins de remontées mécaniques en fonction des pics d'activités ; sensibilisation des équipes aux éco-gestes, notamment pour le chauffage dans les cabanes sur les installations, les domaines en fin de journée ; travail sur les passoires thermiques dans les bâtiments pour lutter contre les déperditions et les surconsommations d'énergie.

M. le Maire donne la parole à M. Claude JACOT qui rappelle la méthode de travail d'homologation des tarifs.

Le contrat de Délégation de Service Public définit la formule de calcul ou les marges de manœuvre possibles pour le délégataire à faire évoluer la tarification d'une année à l'autre. Sur la base des propositions de tarifs du délégataire, la Commune bénéficie (par l'intermédiaire de la société G2A) d'une étude comparative du marché et de la pertinence

des propositions. Les tarifs proposés et l'étude comparative sont ensuite présentés en commission, pour avis, avant le Conseil Municipal.

M. Claude JACOT souligne la complexité de l'exercice : multiplicité des tarifs et des publics ; diversité des remises liées aux méthodes de commercialisation et aux périodes identifiées. L'objectif du travail préparatoire est de donner un maximum de lisibilité et de compréhension à ces grilles tarifaires.

M. le Maire indique que Mme Isabelle MATILLAT souhaite intervenir mais qu'il y a un petit souci technique. Elle transmet sa question à M. François-Xavier LAFFIN.

M. le Maire ajoute qu'il a été demandé à la Compagnie du Mont-Blanc de ne pas appliquer mécaniquement la formule d'indexation des tarifs telle que prévue dans le contrat de délégation de service public. En effet, la stricte application de l'addition des deux coefficients aurait conduit à une augmentation des tarifs de 14 %, ce qui est juste inenvisageable.

Pour autant, il faut poursuivre la politique de rénovation des équipements des domaines skiables, à l'image de l'inauguration récente de la télécabine du Tour.

Autre élément : la nécessaire contribution de la Compagnie du Mont-Blanc sur le coût des transports publics qui sont très sollicités sur les périodes de haute fréquentation, notamment depuis la fin de l'épisode Covid et le retour massif de la clientèle française.

Il faut des remontées mécaniques qui fonctionnent, mais en parallèle, il faut également des transports pour y accéder et qui fonctionnent de la meilleure manière possible.

Communiqué aux membres de la Commission, le rapport de G2A permet de conserver une vision comparative aux autres stations. Cette vigilance doit être poursuivie.

Par ailleurs, il a été demandé à la Compagnie du Mont-Blanc d'accélérer et d'accentuer la mise en place de la dégressivité des tarifs pour faire sens à la politique de régulation souhaitée par la Commune et être en phase avec la capacité d'hébergement du territoire.

La tarification doit permettre de favoriser le séjournant, afin d'augmenter la durée moyenne de séjour en hiver (qui est de l'ordre de 3 à 4 jours actuellement).

Chamonix ne doit pas pouvoir constituer le dernier refuge, le dernier sanctuaire de la neige, de tout le département ou de toute la région, comme cela s'est passé cet hiver lorsque la neige a manqué ailleurs en Haute-Savoie. Cette situation est intenable pour les transports et le stationnement.

Après avoir rappelé son attachement à l'ensemble des tarifs spéciaux (jeunes, montagne pour tous, Pass Pays du Mont-Blanc, ...) qui permettent des remises de 30 % à 50 %, M. le Maire confirme qu'il faut renforcer la communication auprès des habitants permanents.

Pour conclure, M. le Maire fait le vœu que le prix à la journée devienne moins important à l'avenir dans la construction du chiffre d'affaires du délégataire, au profit d'un tourisme moins consommateur en déplacement et en rotation. Une tarification qui permet, dans un modèle à inventer, un équilibre qui préserve le ski et le garde accessible.

M. le Maire donne la parole à M. Patrick DEVOUASSOUX.

M. Patrick DEVOUASSOUX juge important de conserver à Chamonix une clientèle aux revenus divers. Il ajoute que Zermatt est souvent cité en exemple mais rappelle que cette station a fait le choix d'une tarification élitiste.



Il faut préserver la mixité des populations sur le ski ou sur toute autre activité dans la vallée, car cela fait sens.

M. le Maire donne la parole à M. François-Xavier LAFFIN (pour le compte de Mme Isabelle MATILLAT).

M. François-Xavier LAFFIN pose deux questions pour le compte de Mme Isabelle MATILLAT :

- Peut-on faire un effort pour les saisonniers et ne pas appliquer l'évolution tarifaire proposée ?

- Pourquoi n'y a-t-il pas gratuité pour les personnes de 80 ans et plus, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres stations ?

M. Antoine BURNET n'étant plus présent, il lui sera remonté ces deux questions pour que le délégataire puisse apporter des éléments de réponse qui seront transmises à l'ensemble des membres du conseil Municipal.

La délibération est adoptée à la majorité.

Abstention : Mme Isabelle COLLE.

### **GESTION FINANCIERE – AUGMENTATION DES TARIFS DES REPAS VENDUS AUX FAMILLES DES ENFANTS SCOLARISES DANS UNE DES ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE ET AUX ENSEIGNANTS**

M. le Maire donne la parole à Mme Aurore TERMOZ qui présente le projet de délibération.

Mme Aurore TERMOZ rappelle, en préambule, le changement de méthode opéré cette année concernant les achats de repas à la cuisine centrale : la Commune achète désormais les repas à l'UCP à prix coutant, puis les revend aux différents services (crèches par exemple) ou aux autres usagers (salles de convivialité ou publics scolaires).

Cette nouvelle méthode offre une meilleure lisibilité du coût du service, mais également des efforts consentis par la ville pour accompagner les différents usagers. En effet, sont désormais présentés le prix coutant du service et le geste politique qui conduit à déterminer la participation des usagers.

Cette présentation permet également de mettre en lumière les contraintes importantes que connaît la cuisine centrale : l'inflation galopante, le coût de l'énergie en forte hausse, le maintien de la qualité exigée par la démarche d'éco-certification, et l'impact à la marge du point d'indice sur la masse salariale.

Enfin, elle constitue une base pédagogique d'échanges avec les usagers : le service public prodigué a un coût, une valeur. S'il n'est pas dû (rien ne contraint une collectivité à mettre en œuvre un service de restauration scolaire), la collectivité s'engage cependant fortement en assumant une partie importante du coût de ce service.

Mme Aurore TERMOZ évoque le prix du repas qui sera facturé aux familles dès septembre prochain pour l'année scolaire 2023-2024.

La cuisine centrale a livré près de 104 000 repas à destination des écoles de Chamonix en 2022.

Le coût de l'accueil d'un enfant sur la pose méridienne repas, encadrement et activités compris, s'élève entre 16 et 17 euros. Ce montant se décompose ainsi :

- Environ 11 euros de charges de personnel pour encadrer, surveiller et animer les 2 heures de la pause méridienne ;
- 5,23 euros pour le repas : 2,10 euros de matière première ; 2 euros pour la masse salariale ; le reste pour les charges de fluides et de livraison. Pour comparaison, certaines sociétés de restauration collective affichent un coût de matière première à l'assiette entre 80 et 90 centimes d'euros, ce qui peut laisser sceptique sur la qualité.

Ces chiffres, basés sur le compte administratif 2021, devraient être à la hausse compte tenu de l'inflation et du coût de l'énergie. Le surcoût est estimé à 25 000 euros, soit un coût de revient du repas porté à 5,47 euros au lieu de 5,23 euros.

Mme Aurore TERMOZ souligne trois éléments.

Premièrement, la tension est forte dans les filières d'approvisionnement, tant côté prix que côté disponibilité. Certains fournisseurs refusent parfois de vendre des produits au prix convenu dans le marché pour ne pas le vendre à perte.

Ensuite, l'inflation des prix a frappé l'ensemble des collectivités ces derniers mois. Pour la Commune de Chamonix peut être un peu moins fort qu'ailleurs car elle achetait déjà de la matière première de qualité, mais l'impact est toutefois important sur le coût de revient.

Enfin, le coût présenté en masse salariale est totalement assumé par la municipalité car il constitue un gage de qualité. Laver, éplucher, couper et faire cuire des courgettes fraîches bio pour 1 200 assiettes sera toujours beaucoup plus cher, plus consommateur de personnel, que d'ouvrir des sachets de courgettes congelées d'origine douteuse. Or, considérant le nombre d'enfants qui mangent chaque jour à la cantine, la restauration scolaire constitue un véritable enjeu de santé publique.

En effet, à ce jour, 91% des enfants sont inscrits à la cantine et 87% y mangent à l'année quatre jours par semaine. C'est-à-dire que quasi tous les enfants mangent toute la semaine à la cantine. Ces dernières années, le modèle a évolué : d'une saisonnalité marquée par l'emploi parental, désormais, les enfants sont tous les jours à la cantine de septembre à juillet.

Les familles s'acquittent d'une participation de 4,50 euros par repas lorsqu'elles sont inscrites et 7,45 euros en occasionnel. L'occasionnel est majoré car il oblige le service à ajuster les quantités et le personnel d'encadrement.

Après avoir rappelé que les tarifs n'ont pas évolué depuis 2019, Mme Aurore TERMOZ précise que la Commission « Services à la population » du 25 avril dernier a proposé une augmentation de 7% pour les repas inscrits dans les délais, ce qui porte le tarif à 4,85 euros.

Les repas hors délai augmenteraient de 4,7%, soit un tarif de 7,80 euros.

Les repas pour le personnel enseignant et intervenants dans les écoles seraient fixés respectivement à 6,10 euros pour les inscrits dans les délais et 7,80 euros pour les hors délais.

Ces tarifs ont par ailleurs été présentés en Commission « Finances » le 2 mai dernier.

Pour conclure, Mme Aurore TERMOZ rappelle que le Centre Communal d'Actions Sociales de la Ville peut prendre en charge jusqu'à 75 % de la facture de cantine pour les foyers les plus précaires, selon la situation sociale du ménage. L'opportunité d'appliquer le quotient

familial sur la commune, évoqué en Commission, n'a pas été considérée comme un outil vecteur d'équité.

Le Centre Communal d'Action Sociale semble être la bonne réponse car il permet de répondre aux besoins des familles, trop souvent monoparentales, en matière de restauration, d'accueil périscolaire et d'accueil de loisirs sans hébergement.

M. le Maire donne la parole à M. François-Xavier LAFFIN.

M. François-Xavier LAFFIN considère que, compte tenu du résultat du compte administratif qui vient d'être validé, de la situation économique qui prévaut, et malgré toutes les tarifications favorables mises en place pour les gens qui sont dans le besoin, la Collectivité aurait pu faire un effort supplémentaire pour maintenir la tarification actuelle.

M. le Maire donne la parole à Mme Aurore TERMOZ.

Mme Aurore TERMOZ invite M. François-Xavier LAFFIN à rejoindre l'équipe majoritaire de la municipalité. Elle explique avoir proposé, lors de la Commission, une plus faible augmentation des tarifs que celle proposée lors du Conseil de ce soir. Mais les membres de la Commission, dont les élus de la minorité, en ont décidé autrement.

La délibération est adoptée à la majorité.

Contres : M. François-Xavier LAFFIN et Mme Isabelle MATILLAT.

### **GESTION FINANCIERE – NOUVELLE TARIFICATION DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE 2023/2024**

M. le Maire donne la parole à Mme Juliette MARTINEZ qui présente le projet de délibération.

M. le Maire donne la parole à M. François-Xavier LAFFIN.

M. François-Xavier LAFFIN demande à avoir des chiffres sur la saison passée : montant de la billetterie, part dans le budget global, résultat financier de la saison...

Il juge difficile de se prononcer sur une nouvelle tarification sans ces données.

M. le Maire donne la parole à Mme Juliette MARTINEZ.

Après avoir rappelé que les questions posées par M. François-Xavier LAFFIN ont été abordées en Commission « Culture », Mme Juliette MARTINEZ apporte des précisions.

L'équilibre financier n'est pas un objectif visé quand on parle d'une saison culturelle puisqu'il faudrait une billetterie extrêmement élevée. Le budget de la saison culturelle de Chamonix atteint environ 400 000 euros. La billetterie va représenter à peine un quart, pour maintenir des tarifs attractifs et une accessibilité à la culture.

Pour autant, afin de maintenir une qualité de programmation et poursuivre la politique culturelle municipale qui vise à la pluridisciplinarité, il est proposé d'augmenter légèrement les tarifs concernant les 4 à 5 têtes d'affiche accueillies par saison. Cela représente 2 à 5 euros par billet.

Pour ce qui est des troupes plus locales ou des spectacles destinés aux jeunes publics, il a été décidé de ne pas appliquer d'augmentation importante.

En comparaison avec les salles qui disposent du même nombre de places, qui offrent le même type de programmation dans la région, Chamonix se situe globalement dans la moyenne. Ni dans la fourchette basse, ni dans la fourchette haute.

En terme de fréquentation, quasiment 90% des spectacles sont complets. Au point que lors de la dernière Commission « Culture », une réflexion s'est engagée sur une potentielle restriction du système d'abonnement pour permettre à ceux qui ont un agenda un peu moins flexible de pouvoir venir aux spectacles de la salle EMC2.

M. le Maire confirme la progression, au fil des ans, du taux de couverture recettes sur charges. La programmation offerte depuis l'ouverture de la salle EMC2, avec plus de têtes d'affiche, et un bon taux de remplissage, sont remarquables. Pour autant, le déficit, assumé, est actuellement de l'ordre des trois quarts.

M. le Maire donne la parole à Mme Isabelle COLLE.

Mme Isabelle COLLE indique qu'elle a proposé en Commission de réserver un certain nombre de places qui ne seraient proposées à la vente qu'un mois avant la date de la représentation, afin d'offrir à la population des saisonniers ou à celles et ceux qui ne peuvent prévoir longtemps à l'avance leurs disponibilités la possibilité d'assister aux spectacles.

Elle insiste sur la fonction sociale de la culture.

M. le Maire rappelle que la fonction sociale de la culture est bien prégnante dans la politique menée par la municipalité puisque les trois quarts des places proposées sont financées par le contribuable local.

Il propose d'ouvrir le débat en Commission « Culture » sur l'opportunité de proposer une sorte de deuxième allotissement de place ultérieure.

M. le Maire donne la parole à Mme Aurélie BEAUFOUR.

Mme Aurélie BEAUFOUR tient à saluer le travail du Service Culture qui propose, encore cette année, une très belle saison culturelle.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **GESTION FINANCIERE – LOCATION DE L'ESPACE EMC2 : TARIFS APPLICABLES**

M. le Maire donne la parole à Mme Michèle RABBIOSI qui présente le projet de délibération.

En réponse à une interrogation de M. Bernard OLLIER, M. le Maire propose de remplacer le terme « Collectivités » par « Partenaire institutionnel ».

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **AMENAGEMENT – PLU DE CHAMONIX, MODIFICATION N°10 : DISPENSE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

M. le Maire donne la parole à M. Jean-Michel COUVERT qui présente l'information au Conseil Municipal.

M. le Maire précise qu'il s'agit d'une révision qui traite principalement de clauses de mixité sociale. Elle diminue notamment à 200 m<sup>2</sup> le seuil au-delà duquel il est demandé 25% de

participation pour le logement permanent. Elle demande également aux hôteliers, lors de l'extension d'un établissement, de loger leur personnel saisonnier.

Cette modification n'a effectivement pas d'impact environnemental.

Le Conseil Municipal prend acte des éléments présentés.

### **AMENAGEMENT – REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS**

M. le Maire donne la parole à M. Jean-Michel COUVERT qui présente l'information au Conseil Municipal.

M. le Maire souligne l'importance du travail réalisé par les élus et les services pour apporter de la cohérence et de l'harmonisation des règles sur l'ensemble du territoire.

Le Conseil Municipal prend acte des éléments présentés.

### **TRANSITION ENERGETIQUE – MAISON POUR TOUS : DEPOT DE DOSSIER DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET DU SYANE - RENOVATION ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS**

M. le Maire donne la parole à M. Hervé VILLARD qui présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **TRANSITION ENERGETIQUE – CONTRAT DE TERRITOIRE ESPACES NATURELS SENSIBLES, ACTION N°8 : VALORISATION ET INTERPRETATION PAYSAGERE DU COL DES MONTETS**

M. le Maire donne la parole à M. Hervé VILLARD qui présente le projet de délibération.

M. Le Maire tient à remercier le Département pour sa participation au Contrat. Il invite à se poser la question de l'éventualité du transfert du bâtiment à la Communauté de Communes puisque l'ensemble des missions qui y sont exercées sont communautaires. Il rappelle également que les montants investis par la commune chaque année en termes de rénovation du bâtiment sont significatifs et méritent d'être valorisés auprès des partenaires du territoire.

M. Hervé VILLARD abonde dans le sens de M. le Maire car cela simplifierait les montages administratifs où Commune et Communauté de Communes sont associés pour une opération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RESSOURCES HUMAINES – CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE HAUTE-SAVOIE**

M. le Maire donne la parole à Mme Karine MIEUSSET qui présente le projet de délibération.



Mme Karine MIEUSSET précise que la convention renvoie aux obligations en matière de prévention de la santé au travail et, au-delà de l'aspect réglementaire, permet l'accès aux missions d'inspection et d'animation du réseau des préventeurs.

Concrètement, les collectivités locales doivent disposer d'un agent chargé des fonctions d'inspection, équivalent à l'inspecteur du travail, qui ne peut pas être un agent municipal. La signature de la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale permet de disposer de l'intervention d'un agent à hauteur de trois jours par an, pour une cotisation de 0,030% de la masse salariale (soit 3 600 euros par an).

Cet agent peut également intervenir en qualité d'expert dans le cadre d'une procédure de situation de danger grave et imminent.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITES**

M. le Maire donne la parole à Mme Karine MIEUSSET qui présente le projet de délibération.

Mme Karine MIEUSSET souligne la quasi-stabilité de l'enveloppe allouée au recrutement de saisonniers pour cette année : 126,7 mois ont été votés en 2022 et 125,4 mois sont proposés en 2023.

A noter : la suppression de 12 mois de saisonnier à Parc Auto, transformés précédemment en un poste permanent ; la suppression de 4 mois d'ASVP ; la création de missions d'ambassadeurs écocitoyenneté et l'augmentation des besoins à la restauration.

Concernant le recrutement d'emplois d'été, le nombre de mois ouverts passe de 52,7 mois à 63,4 mois. Ces postes sont ouverts au recrutement de jeunes de la vallée, sur des missions ciblées, afin de les accompagner sur une première expérience professionnelle. Ils peuvent ainsi travailler dans différents services municipaux : les crèches, le service population, la voirie ou encore le service entretien.

La campagne de recrutement de ces emplois d'été a été lancée en avril et les sessions d'entretiens se dérouleront jusqu'en juin.

Particularité cette année, certains de ces emplois sont ouverts aux jeunes dès 16 ans. A cet effet, la Direction des Ressources Humaines et la Direction Générale des Services de la Commune sont allés à la rencontre des lycéens de la cité scolaire. Ces derniers semblent enchantés de pouvoir être recrutés et postulent en nombre aux offres de la Collectivité.

Mme Elisabeth CHAYS et M. Hervé VILLARD saluent l'initiative d'ouvrir les emplois d'été aux jeunes dès 16 ans.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **SECURITE – SUIVI ET GESTION DU LAC GLACIAIRE DES BOSSONS**

M. le Maire donne la parole à M. Claude JACOT qui présente le projet de délibération.

M. Claude JACOT précise que, dans le cadre de cette opération, le pont des Rives et le pont sur le chemin Napoléon sont les premiers obstacles identifiés potentiellement générateurs

de débordements torrentiels. Il a donc été décidé la déconstruction de ces deux ponts, avec mise en place d'un plan de circulation adapté, à partir de juin. La reconstruction est prévue pour 2024, une fois les études nécessaires réalisées.

Il ajoute que, comme annoncé en réunion publique, des informations plus précises seront communiquées à la population lorsque les derniers éléments seront connus (certainement fin mai, début juin).

Parallèlement, une commission de sécurité est en place afin d'anticiper et parer les différentes complications qui pourraient se présenter au moment de la vidange du lac glaciaire.

Enfin, le vecteur de l'automate d'alerte sera utilisé pour transmettre les informations à toutes les personnes inscrites. L'inscription se fait via le site Internet de la Commune ou directement en Mairie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **MARCHES PUBLICS – GROUPEMENT DE COMMANDES DANS LE CADRE DE LA FOURNITURE ET POSE DE DEFIBRILLATEURS**

M. le Maire présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **MARCHES PUBLICS – EXPLOITATION SOUS STATUT DE GERANCE DU TELESIEGE DU GLACIER DES BOSSONS**

M. le Maire présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **TRAVAUX – DEMANDE DE SUBVENTION CDAS 2023 : RENOVATION THERMIQUE DES FACADES DU BÂTIMENT L'ETAPE A ARGENTIERE**

M. le Maire donne la parole à M. Patrick DEVOUASSOUX qui présente le projet de délibération.

M. le Maire donne la parole à Mme Aurore TERMOZ.

Mme Aurore TERMOZ précise que le dispositif départemental « Crédits d'avenir et de solidarité » limite son intervention à 50 % du coût du projet. Elle propose donc de limiter la demande d'aide départementale à 40 000 euros pour ce projet de rénovation thermique des façades du bâtiment l'Etape à Argentièrre.

La proposition de modification est acceptée.

La délibération ainsi modifiée est adoptée à l'unanimité.

### **TRAVAUX – DEMANDE DE SUBVENTION CDAS 2023 : CREATION D'UNE AIRE D'AGRES AUX GAILLANDS**

M. le Maire donne la parole à M. Patrick DEVOUASSOUX qui présente le projet de délibération.

M. le Maire souligne le caractère sportif des équipements proposés aux personnes âgées du secteur des Gaillands.

M. le Maire donne la parole à M. Patrick DEVOUASSOUX.

M. Patrick DEVOUASSOUX précise que l'aire est également destinée aux personnes à mobilité réduite et aux personnes en rééducation, que ce soit seul ou en groupe, en présence ou non d'un kinésithérapeute. Il ajoute que le projet répond à une demande des habitants du quartier.

M. le Maire salue le côté « sport pour tous » de l'équipement proposé.

M. le Maire donne la parole à Mme Elisabeth ALVARINAS.

Mme Elisabeth ALVARINAS indique que l'aire, ainsi équipée, permet de travailler l'équilibre et d'éviter les chutes. Elle confirme qu'une information sera adressée à l'ensemble des médecins et kinésithérapeutes de la Commune pour partager l'existence de cet équipement et qu'il soit le plus utilisé possible.

M. le Maire donne la parole à Mme Aurore TERMOZ.

Mme Aurore TERMOZ rappelle que le sport santé est une des préconisations de la CPTS, cette organisation de médecins qui réunit tous les médecins du territoire (CCV, CMB, puis CCPMB). Elle ajoute que la salle de convivialité développe des ateliers pour prévenir les chutes chez les anciens.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **TRAVAUX – DEMANDE DE SUBVENTION CDAS 2023 : COMPLEMENT DU PARC D'ABRIS BUS**

M. le Maire donne la parole à M. Patrick DEVOUASSOUX qui présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **URBANISME – CONVENTION D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE : SCI 489 LES PECLES, M. GRIMVALL PETER**

M. le Maire donne la parole à M. Jean-Michel COUVERT qui présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **URBANISME – ZAE LES ÎLES : AUTORISATION DU MAIRE POUR DÉPÔT D'UN PERMIS DE DEMOLIR POUR ANCIEN HANGAR**

M. le Maire donne la parole à M. Jean-Michel COUVERT qui présente le projet de délibération.

M. le Maire indique que le projet est attendu, comme le confirme l'enquête réalisée auprès des artisans. Il sait que le dossier n'est pas facile mais la Collectivité doit avancer sur l'opération pour répondre aux besoins exprimés.

M. le Maire donne la parole à M. François-Xavier LAFFIN.

M. François-Xavier LAFFIN souhaite avoir des informations sur le résultat de la procédure en cours, dont le jugement était attendu, pour la personne qui habitait dans la partie habitation du hangar. Il souhaite également des informations sur la résiliation et le déménagement des entreprises locales qui utilisent actuellement les locaux.

M. le Maire donne la parole à Mme Aurore TERMOZ.

Mme Aurore TERMOZ répond sur le volet habitat : considérant qu'il s'agit d'une procédure pour non-paiement de loyer, la personne devrait sortir des lieux courant mai selon le jugement prononcé.

M. le Maire apporte des éléments de réponse concernant les entreprises. Il en appelle au respect des droits de chacun. Il confirme la mise en place de conventions d'occupation précaires avec deux entreprises, stipulant des délais affirmés et une fin d'occupation ferme au 30 avril 2023.

L'objectif affiché est de reprendre ce bâtiment pour en faire une zone artisanale. Il pourrait être paradoxal de voir des artisans qui ne sont pas en phase avec le fait de produire une zone artisanale pour leurs congénères.

M. le Maire espère vivement que la raison permettra à tous d'avancer sur ce sujet. S'il accepte que la Collectivité soit tolérante sur quelques jours de dépassement pour permettre aux entreprises de libérer sereinement le hangar, la démolition du bâtiment reste fixée à septembre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **URBANISME – DENOMINATION DE VOIE AUX TISSIERES**

M. le Maire donne la parole à M. Jean-Michel COUVERT qui présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **GESTION DU DOMAINE – SERVITUDE DE PASSAGE D'UN RESEAU ELECTRIQUE SOUTERRAIN : ANCIENNE ECOLE DES GRASSONNETS**

M. le Maire donne la parole à M. Jean-Michel COUVERT qui présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**GESTION DU DOMAINE – SERVITUDE DE PASSAGE D'UN RESEAU ELECTRIQUE SOUTERRAIN : PARKING DU GREPON**

M. le Maire donne la parole à M. Jean-Michel COUVERT qui présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**GESTION DU DOMAINE – SERVITUDE DE PASSAGE SUR LES PARCELLES COMMUNALES C 4074 ET 4134 AU PROFIT DE LA PROPRIETE DE LA SARL MARTINET 82**

M. le Maire donne la parole à M. Jean-Michel COUVERT qui présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**GESTION DU DOMAINE – BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA COMMUNE : ANNEE 2022**

M. le Maire donne la parole à M. Jean-Michel COUVERT qui présente l'information au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte des éléments présentés.

**GESTION DU DOMAINE – INFORMATION LEG TAIRRAZ GENEVIEVE**

M. le Maire donne la parole à M. Jean-Michel COUVERT qui présente l'information au Conseil Municipal.

M. le Maire considère indélicat de refuser une partie du leg. Il propose d'accepter la totalité du leg, dont le tableau de papillons naturalisés.

M. le Maire donne la parole à M. Denis DUCROZ.

M. Denis DUCROZ remercie M. le Maire pour cette proposition.

Le Conseil Municipal prend acte des éléments présentés.

**GESTION DU DOMAINE – AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATION CONCLUE LE 31 AOÛT 2018 ENTRE LA COMMUNE DE CHAMONIX ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE CHAMONIX MONT-BLANC : CENTRE TECHNIQUE DE LA VIGIE**

M. le Maire donne la parole à M. Patrick DEVOUASSOUX qui présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



**ADMINISTRATION GENERALE – CONVENTION DE GESTION ET D’ENTRETIEN DE RETABLISSEMENT D’OUVRAGE D’ART AVEC L’ATMB : RN 205**

M. le Maire donne la parole à M. Patrick DEVOUASSOUX qui présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l’unanimité.

**ADMINISTRATION GENERALE – RELAI DE LA FLAMME : CONVENTION AVEC LES COLLECTIVITES ETAPES**

M. le Maire donne la parole à Mme Marie-Noëlle FLEURY qui présente le projet de délibération.

M. le Maire remercie Mme Marie-Noëlle FLEURY pour le travail réalisé. Il ajoute qu’il s’agit pour le moment de travailler sur la forme de cet évènement avec une phase très conventionnelle mais le Conseil Municipal aura l’occasion d’échanger prochainement sur le contenu, notamment sur les éléments que le territoire voudra valoriser au titre de cette célébration tout au long de l’année 2024.

M. le Maire donne la parole à M. Denis DUCROZ.

M. Denis DUCROZ relève le caractère astreignant de la convention proposée par Paris 2024. Elle impose à la commune un certain nombre d’engagements, sans laisser de place quelconque à la négociation. C’est à prendre ou à laisser.

Il y a un siècle, les premiers jeux olympiques ont eu lieu à Chamonix. C’était quelque chose de neuf, c’était quelque chose de formidable, et tout le monde a trouvé naturel que Chamonix soit l’hôte de ces premiers jeux. Il est étonnant d’observer que, un siècle plus tard, c’est le territoire qui demande aux Jeux de venir et aux frais de la Collectivité.

M. le Maire se veut rassurant. Si le cahier des charges de la convention se veut juridiquement très formel, les échanges avec Paris 2024 prouvent que le partenariat s’inscrit dans un respect mutuel et une écoute sincère entre le petit territoire qu’est Chamonix et la gigantesque machine qu’est l’équipe qui porte une candidature olympique.

A titre d’exemple : le schéma d’accompagnement de la flamme se fait normalement avec des véhicules qui semblent inopportuns pour un passage dans Chamonix. La Commune a pu échanger avec Paris 2024 pour prendre en considération les particularités de la Ville, ses zones piétonnes. Il est donc possible de dépasser le simple contrat juridique.

La municipalité souhaite que le passage de la flamme se fasse dans un certain état d’esprit : une convivialité, un esprit festif, l’esprit des lieux qui présidait en 1924. Rien ne sera imposé à la Commune.

Le fait que l’une des dirigeantes de l’équipe de la flamme olympique soit une habituée de la vallée va faciliter cette écoute bienveillante.

M. le Maire ajoute que le soutien du Département est important sur cette opération.

M. le Maire donne la parole à M. Denis DUCROZ.

M. Denis DUCROZ demande le coût de l’opération.

M. le Maire répond que le coût global des célébrations est en cours d'estimation et que des éléments seront présentés en Commission, puis au Conseil Municipal, dès que le programme sera finalisé.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **ADMINISTRATION GENERALE – CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC « LA CHAMONJARDE »**

M. le Maire donne la parole à M. Claude JACOT qui présente le projet de délibération.

M. le Maire souligne l'importance des actions menées par la Chamoniarde, conduites avec efficacité. Il considère qu'il convient de mieux communiquer sur ses missions et ses succès. Il invite les élus disponibles à participer à l'inauguration des locaux rénovés de la Chamoniarde, le 15 avril à 19 heures.

M. le Maire donne la parole à Mme Michèle RABBIOSI.

Mme Michèle RABBIOSI rappelle que La Chamoniarde intervient, depuis des années, auprès des scolaires dans le cadre du programme PREVRISK I. Trois interventions sont ainsi proposées à chaque classe de CE2 de la Commune.

Un atelier qui permet de découvrir la Chamoniarde et le météo site, avec une sensibilisation sur les dangers de la montagne, le matériel nécessaire, les bons gestes...

Un deuxième atelier, à la DZ et en partenariat avec le PGHM, où les enfants ont le plaisir de grimper dans l'hélicoptère à l'arrêt mais également d'essayer de sauver un de leurs camarades en utilisant du matériel spécifique aux sauveteurs.

Enfin, un troisième atelier, sur la piste du Savoy ou au bois du Bouchet selon l'enneigement, qui permet aux enfants de découvrir les DVA.

Mme Michèle RABBIOSI souligne la qualité des interventions proposées par la Chamoniarde.

M. le Maire indique qu'il convient de regarder les modalités de reconduction de ces interventions auprès du jeune public car il ne semble pas qu'elles soient prévues dans le programme PREVRISK II.

M. le Maire donne la parole à M. Claude JACOT.

M. Claude JACOT confirme que PREVRISK II ne prévoit que la rénovation des supports. Il va vérifier pour les animations à destination des scolaires.

M. le Maire donne la parole à M. Yvonick PLAUD.

M. Yvonick PLAUD s'interroge sur la conformité de la rédaction de la convention avec les éléments budgétaires votés le 24 janvier 2023, notamment sur le montant de remboursement par la Chamoniarde des personnels mis à disposition par la Commune.

Dans l'attente d'une relecture et d'une éventuelle modification de la convention, la décision est reportée au prochain Conseil Municipal.

**ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION D’UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS LOCAUX**

M. le Maire présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l’unanimité.

**CULTURE – DEPÔT DES ARCHIVES ANCIENNES ET MODERNES AUPRES DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA HAUTE-SAVOIE**

M. le Maire donne la parole à Mme Juliette MARTINEZ qui présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l’unanimité.

**CONTENTIEUX – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA DECISION PRISE PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L’ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

M. le Maire présente l’information.

Le Conseil Municipal prend acte des éléments présentés.

**INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS DE NON-PREEMPTION DU 8 FEVRIER 2023 AU 19 AVRIL 2023 INCLUS**

Mme Michèle RABBIOSI fait lecture des informations correspondantes.

**GESTION DU DOMAINE – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS DE NON-PREEMPTION FONDS DE COMMERCE DU 8 FEVRIER 2023 AU 19 AVRIL 2023 INCLUS**

Mme Michèle RABBIOSI fait lecture des informations correspondantes.

**INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES SIGNATURES DES BAUX ET CONVENTIONS**

Mme Michèle RABBIOSI fait lecture des informations correspondantes.

**QUESTIONS ORALES**

Il n’y a pas de questions orales.

**QUESTIONS DIVERSES**

Il n’y a pas de questions diverses.

**La séance est levée à 21 H 35.**



La secrétaire de séance,

**Juliette MARTINEZ.**